

Québec, le 14 janvier 2019

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/18-211

Monsieur,

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir les documents suivants :

- Sommaire et listes des subventions accordées en 2017-2018 et en 2018-2019 dans le cadre du Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir, incluant les noms des organismes subventionnés.

Vous trouverez en annexe des documents qui répondent à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Ingrid Barakatt
IB/JG/jr

p. j. 7

Programme :

No Fournisseur Organisme :

Montant

41600 Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (mission)

77872	Association des scouts du Canada	147 485,00 \$
69603	Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées	136 210,00 \$
750062	Cheval Québec	114 988,00 \$
652477	Fédération des associations de familles du Québec	81 850,00 \$
5864	Fédération des astronomes amateurs du Québec	81 850,00 \$
96846	Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec	81 850,00 \$
219700	Fédération québécoise de camping et de caravaning	81 850,00 \$
859884	Fédération québécoise de kite	120 815,00 \$
31999	Fédération québécoise de la marche	131 496,00 \$
219690	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	131 487,00 \$
213086	Fédération québécoise des activités subaquatiques	114 964,00 \$
17541	Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	128 716,00 \$
104291	Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophones	81 850,00 \$
15760	Fédération québécoise des échecs	81 850,00 \$
17537	Fédération québécoise des jeux récréatifs	81 850,00 \$
17387	Fédération québécoise du loisir en institution	137 192,00 \$
172792	La Fédération de l'âge d'or du Québec	161 309,00 \$
17528	La Fédération québécoise de philatélie	81 850,00 \$
17546	La Fédération québécoise du canot et du kayak.	126 469,00 \$
10329	L'Association des camps du Québec inc.	143 755,00 \$
219560	Les Cercles des Jeunes Naturalistes	81 850,00 \$
798	Les Clubs 4-H du Québec inc.	81 850,00 \$
17814	Mouvement québécois des vacances familiales	81 850,00 \$
219559	Radio amateur Du-Of Québec inc.	81 850,00 \$
72256	Regroupement QuébecOiseaux	81 850,00 \$
219218	Société des fêtes et festivals du Québec	81 850,00 \$
19424	Société québécoise de spéléologie	123 321,00 \$
78748	Vélo Québec Association	141 723,00 \$
Total		<u>3 005 830,00 \$</u>

Programme :

41600 Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (mission)

No Fournisseur Organisme :

Montant

77872	Association des scouts du Canada	147 485,00 \$
69603	Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées	136 210,00 \$
750062	Cheval Québec	136 319,00 \$
5864	Fédération des astronomes amateurs du Québec	81 850,00 \$
96846	Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec	81 850,00 \$
219700	Fédération québécoise de camping et de caravaning	81 850,00 \$
859884	Fédération québécoise de kite	120 815,00 \$
31999	Fédération québécoise de la marche	131 496,00 \$
219690	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	131 487,00 \$
213086	Fédération québécoise des activités subaquatiques	114 964,00 \$
17541	Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	128 716,00 \$
104291	Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophones	81 850,00 \$
15760	Fédération québécoise des échecs	81 850,00 \$
17387	Fédération québécoise du loisir en institution	137 192,00 \$
172792	La Fédération de l'âge d'or du Québec	161 309,00 \$
17528	La Fédération québécoise de philatélie	81 850,00 \$
17546	La Fédération québécoise du canot et du kayak	126 469,00 \$
10329	L'Association des camps du Québec inc.	143 755,00 \$
798	Les Clubs 4-H du Québec inc.	81 850,00 \$
219559	Radio amateur Du-Of Québec inc.	81 850,00 \$
72256	Regroupement QuébecOiseaux	81 850,00 \$
219218	Société des fêtes et festivals du Québec	81 850,00 \$
19424	Société québécoise de spéléologie	123 321,00 \$
78748	Vélo Québec Association	141 723,00 \$
Total		<u>2 699 761,00 \$</u>

Programme :

41601 Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (ententes)

No Fournisseur Organisme :

Montant

69603	Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées	99 000,00 \$
31999	Fédération québécoise de la marche	45 000,00 \$
219690	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	70 000,00 \$
17546	La Fédération québécoise du canot et du kayak	45 000,00 \$
10329	L'Association des camps du Québec inc.	50 000,00 \$
Total		<u>309 000,00 \$</u>

Programme :

41601 Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (ententes)

No Fournisseur Organisme :

Montant

69603	Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées	99 000,00 \$
31999	Fédération québécoise de la marche	45 000,00 \$
219690	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	57 500,00 \$
17546	La Fédération québécoise du canot et du kayak	45 000,00 \$
10329	L'Association des camps du Québec inc.	64 700,00 \$
Total		<u>311 200,00 \$</u>

Programme :

41602 Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (plein air)

No Fournisseur Organisme :

Montant

31999	Fédération québécoise de la marche	42 500,00 \$
219690	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	44 200,00 \$
17546	La Fédération québécoise du canot et du kayak	25 000,00 \$
10329	L'Association des camps du Québec inc.	10 000,00 \$
72256	Regroupement QuébecOiseaux	29 700,00 \$
19424	Société québécoise de spéléologie	63 600,00 \$
78748	Vélo Québec Association	25 000,00 \$
Total		<u>240 000,00 \$</u>

41602 Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir (plein air)

No Fournisseur	Organisme :	Montant
77872	Association des scouts du Canada	37 450,00 \$
750062	Cheval Québec	40 050,00 \$
31999	Fédération québécoise de la marche	59 150,00 \$
219690	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	80 000,00 \$
213086	Fédération québécoise des activités subaquatiques	18 000,00 \$
17546	La Fédération québécoise du canot et du kayak	41 000,00 \$
78748	Vélo Québec Association	44 000,00 \$
Total		<u>319 650,00 \$</u>

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).